

POINTS CHAUDS (Indiquez par un x les endroits ou un enjeu de respect de la recommandation existe)

E. Favoriser des mesures de distanciation sociale :		EDI	EMR	BUS mineur	BUS majeur	EDT	TA	EDS	EÉF
• Limiter le nombre de conducteur dans la cabine à un seul si possible. Dans le cas où il est impossible de respecter la distance de 2 mètres entre les chauffeurs, des adaptations peuvent être apportées ○ Éviter tout contact physique entre les travailleurs ▪ EDS : Attente la procédure des inspecteurs qu'ils appliqueront ▪ EÉF : Certains travaux ne peuvent respecter le 2 mètres. Changement de pompes, changement de moteur esc. Méc. Etc... ▪ EMR : 2 employés par véhicules Urgence Métro et de service	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
○ Privilégier des équipes stables pour éviter la multiplication des interactions. ▪ EDI : a mettre en place d'ici la fin de la semaine pour EDI. ▪ EÉF : Les employés sont avec leur partenaire lorsque c'est possible 80% du temps. Certains jumelages sont nécessaires dus à la formation non complétée pour de nouveaux employés. ▪ EÉF : Les gars de 12 hrs sont en rotation donc ils peuvent travailler avec 3 partenaires différents max ▪ EMR : À mettre en place dans les secteurs où c'est applicable	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
○ Conserver la même position, conducteur ou co-pilote, pour tout le quart de travail, autant que possible. ▪ EMR : Déjà en place	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
○ Éviter de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, cellulaires, etc.). ▪ EDI : Bonne idée, mais jamais diffusé on le mettra en place ▪ EMR : Déjà en place	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
○ Nettoyer le tableau de bord, le volant, le bras de transmission, et les poignées de porte avec des lingettes pré imbibées ou une solution hydro alcoolique régulièrement durant le quart de travail, particulièrement dans le cas où une rotation de conducteurs et de co-pilotes devient nécessaire. ▪ EMR : Déjà en place	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
• Respecter une distance de 2 mètres entre les individus. ○ Installer des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes, structures de bois, etc.) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les clients dans les files d'attentes	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒

▪ EDS et EDT : Complexité à mettre en œuvre car laveuse non-disponible dans tous les lieux ▪ EÉF : Certains employés et gestionnaires portent leurs vêtements pour le retour à la maison. Est-ce qu'on doit les obliger? ▪ EMR : Non applicable (pas de contact avec clientèle)								
Lors des mesures de nettoyage décrites plus haut : • Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage. (Avec les produits : solution de javel 1 :9 et DR-100; pas nécessaire pour SCP250) ▪ EÉF : Un rappel sera fait pour le type de gants. ▪ EMR : Appliqué pour les préposés au nettoyage non requis pour nettoyage sporadique								

Légendes :

En rouge les commentaires des secteurs



Mis en place dans les directions



Difficilement possible de mettre en place, voir commentaire en rouge à droite